



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le 10 Mai les membres du Conseil Municipal de la Commune de CARLENCAS ET LEVAS se sont réunis en session ordinaire à 18h00 à la salle de la Mairie de Carlenças, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 3 mai 2021, conformément à l'Article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme TOLUAFE Sylvie, Mme RADURIAU Linda, Mme ARNAUD Émilie, Mr POUJOL Cédric, Mr GIMENO Michel, Mr ALZIEU Marc.

ÉTAIT ABSENT REPRÉSENTÉ :

Mr FIGAROL Gérard a donné pouvoir à Mr POUJOL Cédric.
Mr BOUCHET Joël a donné pouvoir à Mme TOLUAFE Sylvie.

ÉTAIT ABSENT NON REPRÉSENTÉ :

Mr MITTENAERE Johnny.

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'Article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal. Mme ARNAUD Émilie est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Mme le Maire propose l'inscription à l'ordre du jour d'un point supplémentaire demandant une délibération et concernant l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables.

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'adoption de ce point supplémentaire à l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2021

Le compte rendu du 16 avril 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. ADMISSION EN NON-VALEUR DES CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Mme le Maire porte à la connaissance de l'assemblée, que la Trésorerie de Lamalou les Bains a fait parvenir un état de créances irrécouvrables, qui doit être soumis au vote de l'Assemblée pour le montant de 1.805 euros, correspondant à des impayés de consommation d'eau. Mme le Maire propose d'admettre en non-valeur la somme restant due.

À la majorité des voix exprimées (1 voix contre, Mme ARNAUD Émilie et 1 abstention, Mr ALZIEU Marc) le conseil municipal vote l'admission en non-valeur cette créance, d'un montant de 1805 euros (cette dette restant due à la commune).

3. PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE (P.D.I.P.R.)

Mr Marc ALZIEU, 2^{ème} adjoint évoque la visite de Julien CLEMENÇON (CDC Grand Orb) et Armand ANINAT (ONF) concernant le sentier VTT qui passe sur le communal (Mas Poujol). Ce sentier existe depuis une dizaine d'années mais ne fait pas encore l'objet d'une convention. Pour se garantir en cas d'accident grave, il y a donc lieu de passer une convention avec la CDC du Grand Orb qui a balisé ce parcours et qui en sera désormais responsable.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le principe de la signature d'une convention et autorise Mme le Maire à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

4. RENOUVELLEMENT DES COMMISSIONS

Commission des Bâtiments Communaux, Sécurité et Accessibilité :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
BOUCHET Joël ALZIEU Marc POUJOL Cédric	GIMENO Michel FIGAROL Gérard

Commission de la Voirie :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
ALZIEU Marc BOUCHET Joël GIMENO Michel	RADURIAU Linda POUJOL Cédric

Commission de l'Urbanisme :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
BOUCHET Joël GIMENO Michel POUJOL Cédric	FIGAROL Gérard ALZIEU Marc

Commission de L'Eau et de L'Assainissement :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
BOUCHET Joël GIMENO Michel POUJOL Cédric	FIGAROL Gérard RADURIAU Linda

Commission des Finances:

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
ARNAUD Emilie GIMENO Michel RADURIAU Linda	MITTANAERE Johnny BOUCHET Joël

Commission de L'Environnement, du Cadre de Vie et du Fleurissement:

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
RADURIAU Linda ALZIEU Marc GIMENO Michel	FIGAROL Gérard MITTANAERE Johnny

Commission de la Culture et des Festivités :

COMMISSAIRES TITULAIRES	SUPLÉANTS
RADURIAU Linda ALZIEU Marc FIGAROL Gérard	GIMENO Michel ARNAUD Emilie

Commission de la Communication et de l'Information :

COMMISSAIRES TITULAIRES	SUPLÉANTS
POUJOL Cédric ARNAUD Émilie ALZIEU Marc	GIMENO Michel MITTENAERE Johnny

Commission Communale des Impôts Directs:

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLÉANTS
BOUCHET Joël RIEUX Jean RADURIAU Linda ALZIEU Marc REBICHON Jean-David ARNAUD Émilie	MITTENAERE Johnny FIGAROL Gérard GIMENO Michel POUJOL Cédric TOLUAFE Silivano

Délégué à la commission Intercommunale des impôts directs de la CDC Grand Orb

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLÉANTS
ARNAUD Émilie	POUJOL Cédric

Hérault-Energie/ERDF/ENEDIS

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLÉANTS
ALZIEU Marc FIGAROL Gérard	BOUCHET Joël GIMENO Michel

Commission des déchets/urbanisme PLUI

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLÉANTS
POUJOL Cédric	ALZIEU Marc

5. LOGEMENTS COMMUNAUX

9, rue des Tisserands. Mme le Maire annonce que le courrier faisant état de la décision de non-renouvellement par la commune du bail du logement 9, rue des Tisserands a été envoyé. La lettre recommandée n'a pas été récupérée en dépit des avis laissés par La Poste. Mme le Maire annonce que le courrier sera remis directement aux locataires pour les tenir informés de cette décision. Le dossier est confié à l'étude de Maître Merland, avocat à Montpellier.

6. VOIRIE

Mr Marc ALZIEU, 2^{ème} adjoint présente les travaux de voirie engagés sur la commune.

Route de Levas. Chantier prévu les 29 mai et 12 juin (débroussaillage et élagage). Un arrêté va être pris afin d'en informer les riverains.

Carlencas. Le Conseil général va entamer le chantier de réfection de la route des Conquêtes (aménagement d'une voie piétonne et cyclable sur le côté droit, facilité de passage des engins agricoles). Les travaux devraient durer entre 3 et 4 jours.

Signalétique. Les panneaux de non-stationnement chemin des Causses et potelet de la rue des Quatre vents seront installés dans les prochains jours.

7. PERSONNEL COMMUNAL

Mme le Maire informe que l'agent communal, Mr Sébastien GENIN, n'a pas repris son poste depuis le 1^{er} avril et n'a fourni aucune excuse ni certificat médical. Les services du CDG34 suivent ce dossier avec la commune.

8. QUESTIONS DIVERSES

Le conseil municipal répond aux questions qui ont été posées par le public et par les courriers adressés à la mairie.

Élections régionales et départementales.

Mme le Maire lance un appel à candidature pour trouver les 20 assesseurs nécessaires à la tenue du bureau de vote de 8 heures à 18 heures. Elle rappelle l'importance de mobiliser les électeurs à faire leur devoir. Une note de la Sous-préfecture est lue : les scrutateurs sont considérés comme personnes prioritaires pour la vaccination contre le Covid19 et peuvent se faire connaître auprès de la mairie.

Formation des élus

Mme le Maire rappelle que les élus peuvent bénéficier de formations payées par la Caisse de Dépôt et Consignations. 6 heures de formation sont possibles sur des thèmes retenus par la commune. Mme le Maire propose que la session se tienne à Carlencas le samedi 3 juillet 2021.

Incivilités

Mr Marc ALZIEU, 2^{ème} adjoint, fait part de devis réalisés pour la commune pour des caméras de chasse afin de stopper le problème des décharges sauvages sur le territoire de la commune. D'autres devis seront présentés lors du prochain conseil municipal.

Mme le Maire donne lecture devant le conseil municipal d'un courrier de Mlle Aurélie ALZIEU concernant les divagations de chiens. Le conseil municipal renvoie à l'arrêté municipal permanent lors du conseil municipal du 1^{er} mars 2021 (visa du 29 mars de la Préfecture de l'Hérault) portant sur la circulation, la divagation et les déjections des chiens sur l'ensemble de la commune.

Faune sauvage

Mme Anne FERRIOT interpelle le conseil municipal à propos de la réintroduction des chauves-souris avec l'aide la LPO afin d'éliminer une partie des insectes nuisibles (pyrale du buis et moustiques). Mr Marc ALZIEU, 2^{ème} adjoint et Mme RADURIAU Linda sont chargés du suivi du dossier.

Sécurité rue des Quatre vents

Des riverains ont interpellé Mme le Maire sur la sécurité rue des Quatre vents : la présence de gravats et l'accès à des escaliers sont potentiellement dangereux pour les enfants. Concernant les gravats, Mme le Maire répond que la commune va envoyer un courrier au propriétaire afin de faire ceux enlever ceux qui pourraient se trouver sur la voie publique. Pour les escaliers en revanche, ils relèvent du domaine privé et la commune ne peut intervenir.



Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20h24.

Le Maire,
Sylvie TOLUAFE

